



Fournisseur d'accès internet alicé

Par **lison**, le **16/04/2010** à **10:08**

Bonjour,

Hier j'ai été à la gendarmerie qui m'a conseillé de me tourner vers vous.

En effet en décembre 2009 un démarcheur du fournisseur d'accès internet "Alice" est venu à mon domicile pour me présenter les offres internet d'"Alice Box". Étant chez l'opérateur "Orange" mon fiancé et moi ne voulions pas en changer

Le démarcheur a prétexté qu'il voulait faire un test de ligne pour voir à combien de mégas nous pouvions prétendre et puis il a rempli ce qui ne devait être qu'un pré-contrat pour pouvoir effectuer ce fameux test de ligne. Nous avons signé et fourni un RIB mais le démarcheur nous a confirmé que sans l'autorisation à la banque aucun prélèvement ne serait fait car ce n'était pour lui, pas un contrat.

Au final nous avons toujours les papiers d'autorisation de prélèvements ainsi que la lettre de résiliation pour "Orange" que nous n'avons jamais envoyés.

Mais "Alice" nous a résilié et a entamé les prélèvements. Nous nous sommes agacés de cette situation et avons téléphoné au service en ordonnant une résiliation rapide et nous avons recontacté "Orange" qui a pu nous reprendre de justesse. Nous n'avons jamais reçu le modem "Alice" puisque nous étions en vacances et que j'avais déjà demandé la résiliation par téléphone au service "résiliation". Il n'y a donc jamais eu de connexion faite avec "Alice" nous n'avons même pas de numéro identifiant. En Janvier notre ligne "Orange" était ré-activée nous pensions que tout était fini... En janvier nous avons laissé passer le dernier prélèvement de "Alice" puis nous avons fait opposition

Or, nous avons reçu une lettre en février stipulant que nous étions en impayés pour le mois de février, et que nous devons encore payer l'abonnement alors que les branchements d'Orange

étaient actifs depuis début janvier. Une commerciale me demande de faire une lettre de résiliation mais que je devais tout de même payer "Alice" ce à quoi j'ai refusé car je ne peux pas payer 2 abonnements alors que je n'ai jamais été connecté avec Alice.

Pour finir, en Mars ils ont reçu ma lettre accusé réception mais je dois payer février et mars... Et d'ailleurs sur leur courriers ils se sont même trompés dans les dates et les montants à ce jour je leur devrais mars 2009 (alors que le commercial est venu en décembre 2009) soit 29.953€ cents, oui 29.953 € et février 2010 soit 29.95€ alors que nous payons depuis décembre 2009 pour un abonnement qui n'a jamais été voulu, jamais été installé, jamais branché, jamais connecté aidez moi

Par **LeKingDu51**, le **16/04/2010 à 23:17**

Bonjour,

Tout d'abord et sans vouloir vous jeter la pierre, j'ai du mal à comprendre comment on peut signer un pré contrat et surtout donner un RIB à un démarcheur pour faire tester sa ligne alors que l'on a déjà une connexion et que l'on ne souhaite pas en changer...

Pour ce qui est de votre problème, envoyez leur un courrier en recommandé leur demandant de cesser leurs injonctions de paiements.

Vous leur indiquerez les circonstances qui ont conduit à la conclusion du contrat (le mensonge ou dol du démarcheur aux fins de vous faire signer).

Le refus de résiliation au moment où vous l'avez demandé quand vous vous êtes aperçu des prélèvements.

Le défaut de réception de courriers de leur part, le défaut de réception du modem, autant de signes montrant que vous n'avez jamais été abonné Alice, que vous n'avez jamais bénéficié de leurs services et que ces demandes de paiements sont infondées.

A l'avenir, évitez de distribuer vos RIB à tout va.

Cdlt

Par **lison**, le **17/04/2010 à 08:51**

tout ça je l'ai fait, la lettre recommandée est partie en mars puisqu'avant j'avais toujours appelé le service résiliation par téléphone (qui ne sert à rien)

Non je sais très bien que j'ai été stupide de signer ce contrat mais le démarcheur se faisait pressant et moi je devais partir au travail, nous avons signé sans vérifier donc j'assume ma connerie entièrement ce que je n'accepte pas ce sont les sommes que je leur devrais alors qu'en janvier Orange a rebranché sur ma ligne donc pour moi je trouvais plus ou moins normal de payer janvier à Alice et basta (en signe de bonne foi puisque c'est ma connerie tout de

même)

La gendarmerie m'a conseillé de me tourné vers des anciens clients lésés et des associations de consommateurs et d'envoyer la photocopie de mon contrat alicé, la photocopie de l'original d'autorisation de prélèvements pour la banque et celle de résiliation pour Orange car ces 2 papiers sont toujours en ma possessions et n'ont jamais été envoyé j'ai aussi les coordonnées du démarcheur mais sa fait bien longtemps qu'il ne décroche plus